



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des examens et concours

Référence

Dossier suivi par
Catherine Riperto
Téléphone
04 42 91 71 83
Valérie Simon
04 42 91 71 96
Fax
04 42 91 75 02
Mél.
Catherine.riperto
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

à

Mesdames les rectrices et
Messieurs les recteurs d'académie
Division des examens et concours
Monsieur le directeur du SIEC

Aix-en-Provence, le 24 février 2014

Objet : Circulaire nationale d'organisation du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules automobiles. Options voitures particulières-véhicules industriels-motocycles
Références : Arrêté du 5 septembre 2001 (BOEN du 11 octobre 2001) modifié par l'arrêté du 28 février 2011 (BOEN du 31 mars 2011)

L'académie d'Aix Marseille est en charge de la mise en œuvre de la circulaire nationale d'organisation de la spécialité « Maintenance des véhicules automobiles ».
Les académies d'Aix-Marseille et de Besançon ont conjointement été désignées pour élaborer les sujets de cette spécialité.

- Aix- Marseille est pilote sujet pour la sous épreuve E11 (sujet commun aux trois options) et pour l'épreuve E2 option voitures particulières.
- Besançon est pilote pour l'épreuve E2 options véhicules industriels et motocycles.

Je vous demande de diffuser les instructions ci-dessous aux établissements concernés de votre académie.

1 – Calendrier

Les épreuves écrites du baccalauréat professionnel cité en objet se dérouleront conformément au calendrier fixé par les services de l'administration centrale (cf annexe 1).
Les dates des épreuves ponctuelles orales obligatoires et facultatives sont fixées par chaque académie ou par chaque groupement inter-académique.
Les épreuves pratiques ponctuelles E32 et E33 ne pourront pas débuter avant le lundi 26 mai 2014.

2 – Centres d'examen

Les centres d'examen sont désignés par le recteur de chaque académie parmi les lycées professionnels publics et privés sous contrat d'association préparant à cette formation.
Les épreuves pratiques professionnelles pourront être organisées dans un établissement privé hors contrat à la condition que le recteur l'ait désigné en qualité de centre d'examen annexe.



3 – Sujets et correction des épreuves ponctuelles écrites : analyse d'un système technique (sous-épreuve E11) et épreuve technologique étude de cas-expertise (épreuve E2).

Je vous demande de rappeler aux chefs de centre d'examen que lors du déroulement des épreuves écrites ils ne peuvent en aucun cas s'adresser directement au rectorat d'Aix Marseille ou au rectorat de Besançon pour des questions relatives aux sujets.
Ils doivent impérativement contacter le bureau des sujets de leur rectorat.
La correction des copies sera organisée par chaque académie ou par chaque centre de regroupement sur un centre de correction unique.

3 – Organisation des épreuves orales

Les services académiques des examens chargés de l'organisation des épreuves ponctuelles orales et pratiques veilleront à ce que les professeurs n'évaluent pas les élèves de leur propre établissement.
Si nécessaire, des échanges d'examinateurs devront être effectués au sein d'une même académie ou en cas d'impossibilité avec les académies les plus proches.

4 – Evaluations des sous-épreuves E11, E31, E32, E33

Des grilles d'évaluation jointes en annexe sont mises à disposition pour les sous-épreuves E11, E31, E32, et E33 sous le format excel accompagnées d'un mode d'emploi détaillé figurant en annexe.
A noter que la grille d'évaluation pour la sous-épreuve E11 est à utiliser uniquement dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pour l'évaluation ponctuelle, un corrigé et un barème sont joints au sujet.

Le référentiel de certification prévoit que certaines compétences à évaluer sont communes aux trois sous-preuves E31, E32 et E33. Les enseignants devront donc accorder un soin particulier au choix de la répartition de celles-ci sur l'ensemble des situations d'évaluations, de sorte qu'un candidat ne soit pas évalué plusieurs fois sur la même compétence ou sur un nombre trop réduit de compétences.
En effet, les grilles d'évaluations fournies ne pourront proposer une note que lorsqu'un minimum de 50% de compétences aura été évalué. Le bon équilibre se situant entre 50 et 75% des compétences évaluées.
La note issue du calcul automatique pourra être légèrement modulée par l'évaluateur (au maximum un point) en fonction de la réactivité du candidat ou de toute autre attitude professionnelle positive observée. Dans ce cas, la note devra être justifiée par un commentaire dans le pavé « Appréciation globale ».

A l'issue des situations d'évaluation des sous-épreuves E11, E32 et E33, l'équipe pédagogique de l'établissement constituera pour chaque candidat un dossier comprenant :
- les documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant l'évaluation,
- une description sommaire des conditions techniques de réalisation,
Ces éléments seront conservés dans l'établissement jusqu'à la session suivante et seront mis à disposition du jury ou du rectorat le cas échéant.

Seules les grilles d'évaluation des quatre sous-épreuves (E11, E31, E32, E33) seront transmises au jury au format A4 et en recto-verso.

Pour le recteur et par délégation
le chef de la division des examens et concours

Joël PACHECO

PJ Grilles d'évaluation (E11, E31, E32, E33)
Mode d'emploi des grilles d'évaluation
Calendrier

Session de juin 2014

CALENDRIER DES EPREUVES

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES

OPTION ***VOITURES PARTICULIERES***
OPTION ***VEHICULES INDUSTRIELS***
OPTION ***MOTOCYCLES***

METROPOLE-MAYOTTE

EPREUVES	**DATES**	**HORAIRE LOCAL**	**NATURE**
Français - U.51	16 juin 2014	09 H 30 à 12 H 00	écrite
Histoire, géographie et éducation civique – U.52	16 juin 2014	14 H 00 à 16 H 00	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U.6	17 juin 2014	10 H 00 à 11 H 30	écrite
Epreuve scientifique et technique – E1 - Analyse d'un système technique - U.11	17 juin 2014	13 H 30 à 16 H 30	écrite
Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel – E3 - Prévention-santé-environnement – U35	18 juin 2014	9 H 30 à 11 H 30	écrite
Epreuve technologique - Etude de cas - expertise technique - U.2	18 juin 2014	13 H 30 à 16 H 30	écrite
Epreuve scientifique et technique – E1 - Mathématiques – U.12 - Sciences physiques et chimiques – U13	<u>Du lundi 2 juin au vendredi 13 juin 2014</u>	Durée : 1 H 00 Durée : 1 H 00	écrite et pratique
Évaluation de la formation en milieu professionnel – U31	A l'initiative des académies	Durée : 45 minutes	orale
Intervenir sur véhicules – U32	A partir du 26 mai 2014	Durée : 6 H 00	pratique
Intervention sur système de haute technicité – U33	A partir du 26 mai 2014	Durée : 6 H 00	pratique
Economie-gestion – U34	A l'initiative des	Durée : 30 minutes	orale
Langue vivante étrangère – U4	académies	Durée : 20 minutes*	orale
Épreuve facultative : langue vivante étrangère		Durée : 20 minutes*	orale
Épreuve d'éducation physique et sportive - E7			pratique

* La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

<u>Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves</u>

Grilles d'évaluation BAC PRO MVA : Mode d'emploi

Les grilles d'évaluation des sous épreuves E11, E31, E32 et E33 du BAC PRO MVA options VP, VI et moto sont rédigées sur le même modèle. Elles sont mises à la disposition des équipes pédagogiques sous format Excel avec deux onglets : un onglet « Identification» et un deuxième onglet « notation ».

Le format final de ces grilles est un document A4 recto verso, seul document à transmettre en temps utile au jury académique. L'ensemble des autres éléments relatifs à la situation d'évaluation (sujet, données, copie du candidat) sont conservés dans l'établissement jusqu'à la session suivante et doivent pouvoir être communiqués au jury et à l'inspecteur de l'éducation nationale à tout moment sur leur demande.

Onglet 1 (page 1- Identification): Premier cadre

Identifications	
Diplôme :	Baccalauréat professionnel « maintenance des véhicules automobiles »
Epreuve :	Épreuve E3.2 (Unité U3.2) : Intervention sur véhicules
Établissement :	
Session :	
Nom du candidat :	
Prénom du candidat :	
Date de l'évaluation :	
Lieu de l'évaluation (entreprise ou centre de formation) :	

Description sommaire du travail demandé (le sujet complet doit être joint à cette fiche) :

Ce cadre permet d'identifier le candidat, son établissement, la date de l'évaluation et d'indiquer sommairement quelle est la nature de cette évaluation (travail demandé).

Onglet 1 (page 1- Identification): Second cadre

Données fournies au candidat (cocher les données fournies)			
Un véhicule, un système ou sous-système		Outils d'aide au diagnostic (internes à l'entreprise et à distance)	
Un ou plusieurs éléments d'un système en dysfonctionnement.		Protections intérieures et extérieures	
Ordre de réparation		Équipements, outillages et notices d'utilisation nécessaires à l'intervention	
Description de l'anomalie constatée et/ou de ses effets		Appareils de mesures et de contrôles fixes ou embarqués avec les notices d'utilisation	
Historique technique du véhicule (documents de suivi)		Résultats des mesures et contrôles	
Documentation technique du véhicule (données constructeur)		Un essai à effectuer si besoin	
Planning de charge de l'atelier		La réglementation.	
Poste de travail		Matériel de nettoyage et de remise en état	
Les matériels de manutention et leurs notices d'utilisation		Déchets résultants d'une intervention sur un véhicule ou bateau	
Liste des opérations effectuées		Bacs et conteneurs de récupération	
L'accessoire ou l'équipement à poser		Les outils de communication	
Liste des pièces et des fournitures		Liste des pièces et des fournitures	
		Les outils de communication	

Consulter le référentiel des activités professionnelles pour obtenir le détail des tâches et leurs correspondances avec les compétences

Permet de lister les données fournies au candidat pour exécuter le travail demandé. Il s'agit de la liste des données associées aux compétences du référentiel concernées par cette unité (sous épreuve).

Il suffit de cocher le type de données remises au candidat pour exécuter le travail demandé. Il reste quelques lignes vierges pour indiquer d'éventuelles données complémentaires non pré listées.

Onglet 1 (page 1- Identification): Troisième cadre

Travail demandé (Repérer les tâches demandées, ce sont celles qui correspondent à l'unité dans le référentiel de certification, à l'exclusion de toute autre)					
Mettre le véhicule en situation d'intervention, organiser son poste de travail		A2 T1	Organiser son intervention et pratiquer l'auto contrôle de son activité		A 3
Émettre des hypothèses sur le dysfonctionnement		A2 T2	Appliquer les procédures		A 3
Collecter, analyser, interpréter, traiter toutes les informations techniques nécessaires à l'intervention		A2 T3	Poser, déposer, démonter, remonter les organes des différents systèmes		A 3
Choisir les contrôles, les mesures, les essais à réaliser		A2 T4	Changer ou réparer les organes des différents systèmes		A 3
Mettre en œuvre un matériel d'aide au diagnostic		A2 T5	Régler les organes et les systèmes conformément aux données constructeur		A 3
Mesurer, contrôler les caractéristiques mécaniques, hydrauliques, électriques, pneumatiques		A2 T6	Contrôler les performances et mettre au point le véhicule ou le bateau		A 3
Interpréter les résultats, identifier le (ou les) élément(s) défectueux		A2 T7	Mettre en conformité le fonctionnement du véhicule en appliquant les normes en vigueur		A 3
Réaliser les essais		A2 T8	Fournir les éléments nécessaires à la facturation		A 3
Apprécier si le dysfonctionnement et/ou son origine ont pu entraîner des conséquences sur d'autres composants ou fonctions		A2 T9	Maintenir en état son poste de travail		A 3

Cocher les cases correspondantes aux données fournies et aux tâches demandées

Il liste l'ensemble des tâches du référentiel d'activité professionnelles qui mobilisent les compétences du référentiel concernées par cette unité.

Il suffit de cocher les tâches effectivement confiées au candidat lors de la situation d'évaluation.

Remarque : Toute tâche qui ne correspondrait pas à une ou plusieurs des lignes de ce tableau ne saurait faire partie de la situation d'évaluation de cette unité (sous épreuve).

Onglet 2- Notation (Page 2 -verso de la feuille): Quatrième cadre

Ce quatrième cadre est constitué de trois champs clairement identifiés :

Champ 2 : Niveaux de performance atteints. **A renseigner par l'évaluateur**

Champ 3 - Synthèse : Visualisation instantanée du niveau de compétence du candidat.

Champ 1 : Compétences évaluées + Indicateurs de performance

Baccalauréat professionnel « maintenance des véhicules automobiles » Compétences évaluées		Épreuve E3.2 (Unité U3.2) : Intervention sur véhicules *Indicateurs de performance* évaluation	non	0	1	2	3		Poids de la compétence / Poids du critère
C 1.2 - Informer le client et l'entreprise sur la nature de l'intervention									10%
C 124	Compléter les documents de suivi et fournir les éléments nécessaires à la facturation.	*Les documents sont correctement renseignés*							50%
		La liste des éléments nécessaires à la facturation est fournie sans omission							50%
C 1.3 - Collecter les données techniques									10%
C 131	Collecter toutes les données nécessaires à une intervention.	*Toutes les données, techniques et réglementaires, sont correctement recensées et collectées.*							100%
C 2.1 - Organiser son poste de travail									10%
C 211	Choisir une aire de travail et ses équipements (adaptés au diagnostic ou à l'intervention).	*Le poste choisi correspond à la réparation à effectuer.*							10%
		L'hygiène, la sécurité et l'ergonomie sont pris en compte.							5%
C 212	Positionner et conditionner le véhicule.	*Le positionnement n'appelle aucune remarque sur le plan de la sécurité et de l'ergonomie.*							20%
		La protection du véhicule est assurée.							20%
		L'intégrité du véhicule est respectée.							20%

Champ 1 : déclaration des compétences. Il rassemble de manière ordonnée l'ensemble des compétences pouvant être évaluées par la situation d'évaluation proposée au candidat. Ce sont celles du référentiel à l'exclusion de toute autre.

A chacune des compétences sont associés les indicateurs d'évaluation tels qu'indiqués dans le référentiel du diplôme (référentiel de compétences).

Plusieurs compétences sont mentionnées dans deux ou trois épreuves en même temps. Un choix judicieux de la répartition des compétences à évaluer sur l'ensemble des situations d'évaluation est donc à faire globalement pour les trois épreuves pour éviter toute redondance dans l'évaluation.

Champ 2 : Indicateur de niveau d'acquisition des compétences

C'est une échelle d'appréciation du degré de performance enregistré par le candidat au regard des indicateurs relatifs aux compétences évaluées. Elle est graduée en 4 paliers ou niveaux (0, 1, 2, 3) qui vont servir de repères pour définir le niveau de performance du candidat.

Exemple :

C 1.2 - Informer le client et l'entreprise sur la nature de l'intervention
C 124 Compléter les documents de suivi et fournir les éléments nécessaires à la facturation. Les documents sont correctement renseignés

Non évaluée

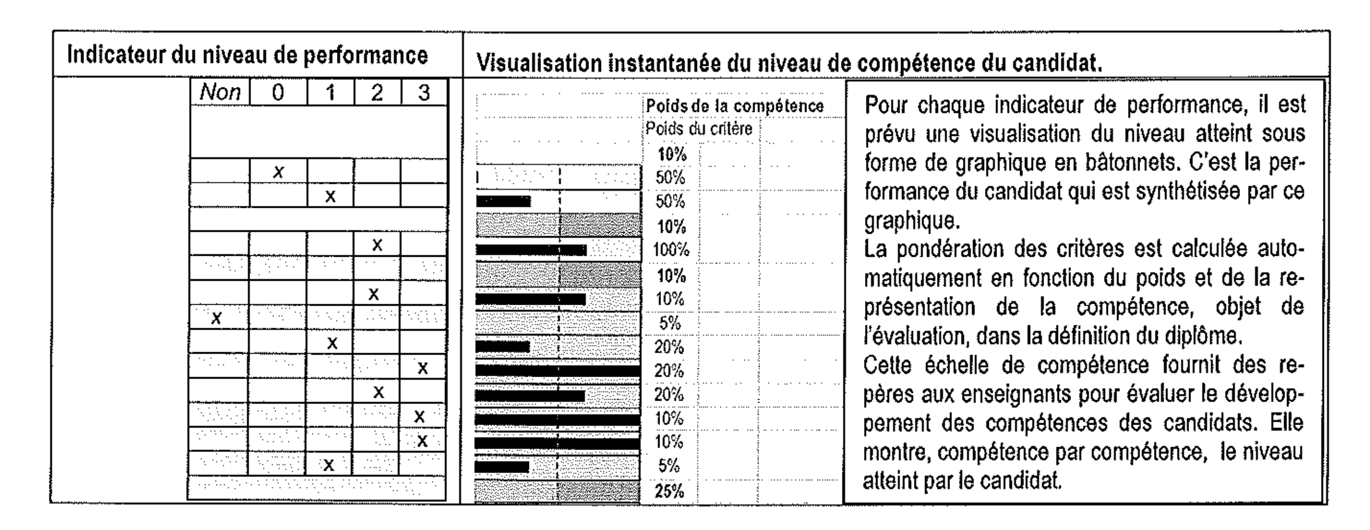
Indicateurs de performance	Non	0	1	2	3
Les documents sont correctement renseignés				x	
La liste des éléments nécessaires à la facturation est fournie sans omission.					x

Le principe de l'évaluation étant de procéder par sondage, il n'est pas raisonnable de chercher à valider toutes les compétences de ce tableau. En conséquence, la colonne « non » qui correspond à « non évaluée » serait à renseigner à l'aide d'un N, ou de tout autre signe alphanumérique, (pour tous les indicateurs de performances) dans le cas où des compétences ne sont pas mobilisées dans les tâches confiées. Il en est de même de certains indicateurs d'évaluation des compétences restantes qui ne seraient pas observables pendant l'exécution des tâches demandées.

Les 4 dernières colonnes sont à renseigner à l'aide d'une croix, ou de tout autre signe alphanumérique, en fonction du niveau de performance observé lors de la situation d'évaluation.

Le niveau « 0 » correspond au niveau de performance minimum et le niveau 3 au niveau de performance maximum. Certains indicateurs appellent une évaluation binaire, critère respecté ou non. Dans ce cas, seules les colonnes « 0 » et « 3 » ont un sens. C'est le cas dans l'exemple ci-dessus de l'indicateur « La liste des éléments nécessaires à la facturation est fournie sans omission. » Dans ce cas, il est clair que la précision « sans omission » signifie que tous les éléments doivent être rassemblés et s'il en manque ne serait-ce qu'un seul, la performance attendue n'est pas atteinte du tout.

Champ 3 : Synthèse-Visualisation instantanée du niveau de compétence du candidat.

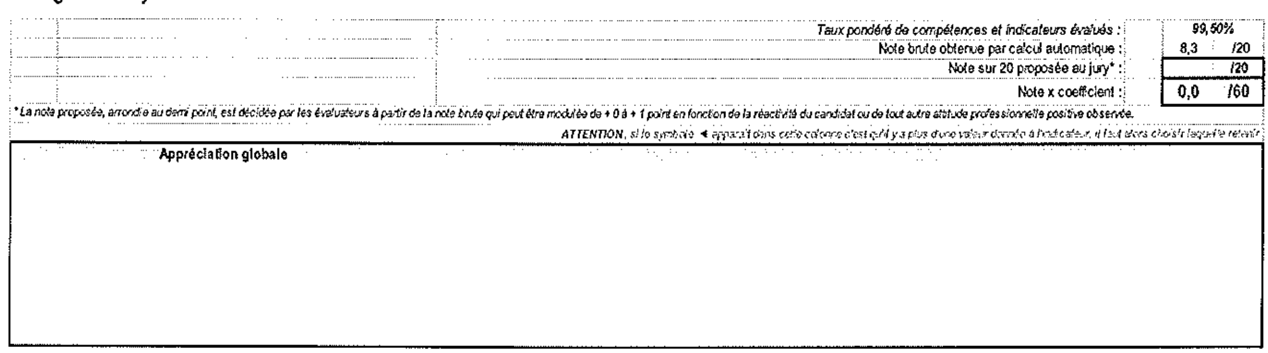


Indicateur du niveau de performance					Visualisation instantanée du niveau de compétence du candidat.
Non	0	1	2	3	Poids de la compétence / Poids du critère
					10%
	x				50%
		x			50%
					10%
			x		100%
					10%
			x		10%
x					5%
		x			20%
				x	20%
			x		20%
				x	10%
				x	10%
		x			5%
					25%

Pour chaque indicateur de performance, il est prévu une visualisation du niveau atteint sous forme de graphique en bâtonnets. C'est la performance du candidat qui est synthétisée par ce graphique.
La pondération des critères est calculée automatiquement en fonction du poids et de la représentation de la compétence, objet de l'évaluation, dans la définition du diplôme.
Cette échelle de compétence fournit des repères aux enseignants pour évaluer le développement des compétences des candidats. Elle montre, compétence par compétence, le niveau atteint par le candidat.

Onglet 2- Notation (Page 2 -verso de la feuille): Cinquième cadre

Il s'agit de la synthèse de l'évaluation.



Taux pondéré de compétences et indicateurs évalués :	99,50%
Note brute obtenue par calcul automatique :	8,3 /20
Note sur 20 proposée au jury* :	/20
Note x coefficient :	0,0 /60

** La note proposée, arrondie au demi point, est décidée par les évaluateurs à partir de la note brute qui peut être modulée de + 0 à + 1 point en fonction de la réactivité du candidat ou de tout autre attitude professionnelle positive observée.*

ATTENTION, si le symbole ◄ apparaît dans cette colonne c'est qu'il y a plus d'une valeur donnée à l'indicateur, il faut alors choisir laquelle retenir

Appréciation globale

Le(s) examinateur(s) s'y identifie(nt), y indique(nt) la proposition de note transmise au jury sur 20 à partir du calcul qui est fait automatiquement sur 60 et l'appréciation globale de la performance du candidat lors de la situation d'évaluation.

La proposition de note globale (sur 60) découle du calcul automatique qui est réalisé à partir des indicateurs de performance dont le poids est pondéré en fonction de l'importance de la compétence ciblée. Les compétences non évaluées ne sont pas prises en compte.

L'importance du poids affecté aux indicateurs permet de repérer facilement les compétences « cœur de métier » auxquelles il convient de porter une attention particulière.

La note proposée (ramenée sur 20), arrondie au demi-point, est décidée par les évaluateurs à partir de la note brute qui peut être légèrement modulée en fonction de la réactivité du candidat ou de toute autre attitude professionnelle positive observée.

La rubrique «Appréciation globale et proposition de note » permet de justifier la décision.

Attention, si l'ensemble des compétences, ou parties de compétences, évaluées est inférieur à 50% du poids total, aucune note calculée ne sera proposée. Il convient alors de revoir la situation d'évaluation afin d'avoir une évaluation portant sur davantage de compétences ou parties de compétences.

A contrario, il n'est pas ni raisonnable, ni conforme aux principes des examens de l'Éducation Nationale, de vouloir vérifier 100% des compétences (principe d'évaluation statistique par prélèvement). Le bon équilibre est à rechercher entre 50% et 75% ou à peine plus.